



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 123

Texte de la question

M. Renaud Muselier demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, s'il est possible, en ce qui concerne Marseille, et notamment son centre-ville, qui connaît un taux d'immigration supérieur (18 p. 100) à la moyenne du reste de la cité (10 p. 100) et une croissance de la délinquance, de débloquer des effectifs supplémentaires de police dans le cadre de la nécessaire sécurité publique, le but recherché étant d'accroître la présence des forces de l'ordre sur le terrain, en particulier par le moyen de l'ilotage. Si les impératifs budgétaires n'autorisaient pas cette décision, il lui demande si on ne pourrait pas envisager d'affecter une partie du contingent à ces missions de surveillance.

Données clés

Auteur : [M. Muselier Renaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 123

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1993, page 1646

Réponse publiée le : 18 juin 1993, page 1730

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 juin 1993